



Strasbourg, 19 février 2015
[PC-OC/PC-OC Mod/Docs PC-OC Mod 2015/ PC-OC Mod (2015)04F]
<http://www.coe.int/tcj>

PC-OC Mod (2015)04

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

COMITE D'EXPERTS
SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPEENNES
SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE PENAL
(PC-OC)

**Liste des décisions prises à la 19^e réunion du Groupe restreint d'experts
sur la coopération internationale (PC-OC Mod) élargi à tous les membres du PC-OC
sous la présidence de M^{me} Joana Gomes Ferreira (Portugal)
17-19 février 2015**

1. Ouverture de la réunion et points pour information

Après l'ouverture de la réunion par la présidente, le PC-OC Mod a pris note :

- des informations communiquées par M. Carlo Chiaromonte, Secrétaire du CDPC et du CODEXTER sur :
 - les suites à donner au Livre blanc sur le crime organisé transnational (COT), et en particulier, pour assurer le suivi des recommandations clés qui y sont formulées, l'élaboration d'un Plan d'action à présenter au CDPC pour examen lors de sa prochaine réunion plénière en juin. Un petit groupe de travail se réunira en avril pour préparer le plan d'action. Le PC-OC est invité à désigner un membre pour assister le groupe de travail dans sa tâche. Le PC-OC est également invité à faire part de ses idées concernant toute autre suite qui pourrait être donnée dans le cadre de son mandat ;
 - la finalisation des dispositions types pour les futures conventions du Conseil de l'Europe dans le domaine pénal en vue de leur adoption par le CDPC en juin ;
 - l'ouverture à la signature de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains, le 25 mars à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) ;

- la création du Comité sur les combattants terroristes étrangers (COD-CTE), placé sous l'autorité du CODEXTER, qui sera chargé de l'élaboration d'un protocole additionnel à la Convention pour la prévention du terrorisme de manière à ériger en infractions pénales les faits suivants : se faire recruter et recevoir un entraînement pour le terrorisme, et voyager, organiser et financer un voyage dans le but de commettre des actes terroristes. Le COD-CTE tiendra sa première réunion dans la semaine du 23 février et devrait finaliser ses travaux dans les deux mois à venir. Le projet devrait pouvoir être présenté lors de la Conférence ministérielle à Bruxelles le 19 mai 2015 ;
 - la demande faite au PC-OC de faire part de ses idées concernant son éventuelle contribution aux mesures à prendre par le Conseil de l'Europe pour combattre le terrorisme, en particulier sous l'angle de la coopération internationale et des combattants terroristes étrangers ;
- des informations communiquées par M. Alexander Seger, Secrétaire du T-CY, sur les activités du T-CY, le rapport d'évaluation adopté par le T-CY lors de sa réunion des 2 et 3 décembre 2014 sur les dispositions relatives à l'entraide judiciaire de la Convention de Budapest contre la cybercriminalité et son suivi. Le PC-OC Mod s'est félicité de l'amélioration future de la coopération entre le T-CY et le PC-OC par la nomination d'un représentant du T-CY qui assistera aux réunions du PC-OC et vice-versa ;
 - des informations communiquées par la secrétaire du PC-OC sur la prochaine finalisation du projet conjoint HELP/PC-OC pour l'élaboration d'un programme et de matériels de formation sur la coopération internationale en matière pénale, axés en particulier sur les droits de l'homme, pour une formation à distance destinée aux professionnels du droit en Pologne, au Portugal, en Roumanie et en Russie. Cette formation, actuellement en anglais, sera traduite et adaptée au besoin des pays partenaires et présentée à la réunion plénière du PC-OC en mai ;
 - des dernières signatures et ratifications des différents traités relevant du domaine de compétence du PC-OC.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour faisant l'objet du document PC-OC Mod (2015) OJ1 a été adopté.

3. Présentation et contenu du site du PC-OC

a. Mise à jour de l'index et des résumés de la jurisprudence pertinente de la CEDH, y compris la jurisprudence relative au dépistage, à la saisie et la confiscation des produits du crime

Le PC-OC Mod a examiné la mise à jour proposée de l'index et des résumés de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme (document PC-OC(2011)21rev8). Il a décidé :

- de demander à M^{me} Malgorzata Skoczelas (Pologne) de mettre à jour l'index et les résumés en y ajoutant les affaires concernant le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime ;
- de charger le Secrétariat de publier la version mise à jour sur le site du PC-OC.

b. Information par pays

Le PC-OC Mod a constaté qu'à ce jour, seuls 30 pays ont rempli les masques révisés pour l'information par pays concernant le transfèrement des personnes condamnées, 38, ceux concernant l'extradition et 37, ceux concernant l'entraide judiciaire en matière pénale. Il a décidé :

- de demander à la présidente d'appeler une nouvelle fois les pays qui ne l'ont pas encore fait à transmettre leur fiche d'information d'ici le 1^{er} mai 2015.

c. Information sur les conventions relevant du PC-OC (autres que STE n^{os} 24, 30 et 112)

Le PC-OC Mod s'est félicité de la nouvelle configuration du site du PC-OC présentant dorénavant l'ensemble des conventions relevant de sa compétence. Il a formulé quelques nouvelles recommandations pour améliorer le site, notamment la création d'une note pour les praticiens indiquant toutes les dispositions relatives à la coopération internationale contenues dans des conventions du Conseil de l'Europe qui ne relèvent pas du PC-OC. Il a décidé :

- de charger le Secrétariat de tenir compte de ces recommandations dans toute la mesure du possible.

4. Convention européenne d'extradition

a. Suites à donner à la session spéciale sur l'extradition tenue lors de la 66^e réunion plénière du PC-OC

En l'absence de M. Erik Verbert, rapporteur sur l'extradition, le PC-OC Mod a décidé de reporter l'examen de ce point à la réunion plénière lors de laquelle se tiendra l'échange de vues sur son document de réflexion.

5. Entraide judiciaire en matière pénale

a. Finalisation d'un projet de formulaire type de demande d'entraide judiciaire et de propositions de lignes directrices pour les praticiens

Le PC-OC Mod a examiné les observations formulées lors de la dernière réunion plénière et les propositions reçues ultérieurement concernant le projet de formulaire type de demande ; il a noté que le T-CY ferait part au PC-OC de ses idées sur les éléments concernant la Convention sur la cybercriminalité et a souscrit à un certain nombre de modifications pour les éléments restants. Le PC-OC Mod a également tenu un échange de vues sur l'élaboration de lignes directrices accompagnant le formulaire type de demande et décidé d'adopter une approche pratique pour son contenu. Il a été décidé :

- de présenter le projet de formulaire type de demande à la réunion plénière pour approbation ;
- de demander à son rapporteur sur l'entraide judiciaire en matière pénale, M. Eugenio Selvaggi (Italie), en coopération avec la présidente et en collaboration avec M^{me} Astrid Offner (Suisse) et le secrétariat, d'élaborer des projets de lignes directrices pour présentation à la prochaine réunion plénière.

b. Préparation d'un questionnaire pour évaluer l'application des instruments du CdE et les obstacles rencontrés dans la coopération internationale concernant la saisie et la confiscation des produits du crime, la gestion des biens confisqués et le partage des avoirs (suite à la session spéciale de la 67^e réunion)

Le PC-OC Mod a examiné le projet préparé par le Secrétariat et s'est mis d'accord sur une version modifiée, prenant également en considération les questions soulevées dans les notes d'information établies par MM. Vladimir Zimin (Fédération de Russie), [Doc PC-OC Mod (2014)08], et Branislav Bohacik (République slovaque), [Doc PC-OC (2014)12]. Il a décidé :

- de soumettre le projet de questionnaire à la réunion plénière pour approbation.

c. Propositions de suites à donner à la session spéciale sur la saisie et la confiscation des produits du crime, y compris la gestion des biens confisqués et le partage des avoirs

Le PC-OC Mod a examiné les suites qui pourraient être données à la session spéciale et a décidé de faire part à la plénière de son point de vue, à savoir que les réponses au questionnaire susmentionné constitueraient une bonne base pour les décisions à prendre ultérieurement.

d. Compatibilité entre la Convention européenne sur l'entraide judiciaire en matière pénale et la Convention sur la cybercriminalité en ce qui concerne la coopération internationale sur des questions liées aux preuves électroniques

Le PC-OC Mod a examiné les réponses reçues à cette question soulevée par le Bureau du CDPC [Doc PC-OC Mod (2015) 02 rev] et a conclu qu'il n'y avait manifestement pas d'incompatibilité entre la Convention européenne sur l'entraide judiciaire en matière pénale (STE n° 30) et la Convention sur la cybercriminalité (STE n° 185). Par ailleurs, les pays n'ont pas mentionné de problèmes particuliers liés à l'interaction entre ces conventions au niveau national. Le PC-OC Mod a décidé d'informer la plénière du PC-OC de cette conclusion.

6. Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et son Protocole additionnel

a. Préparation d'un projet de protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention (STE n° 167)

Le PC-OC Mod a examiné l'avant-projet portant modification du protocole établi par le Secrétariat en consultation avec M^{me} Barbara Goeth-Flemmich (Autriche) et proposé quelques amendements, prenant en compte l'échange de vues tenu lors de la réunion plénière et des réponses reçues au questionnaire [PC-OC (2013)10 Rev. 2]. Il a décidé :

- de soumettre le projet de protocole portant modification à la réunion plénière pour examen ;
- de charger le Secrétariat de consulter le Bureau des Traités en ce qui concerne les dispositions transitoires ;
- de demander au Secrétariat, en collaboration avec M^{me} Goeth-Flemmich, de préparer un projet de rapport explicatif pour examen par la plénière.

b. Proposition « E-transfert » par Israël

Le PC-OC Mod a examiné la proposition présentée par M. Aviad Elya (Israël) de mettre au point un outil électronique visant à faciliter les procédures de transfèrement (« e-transfert », voir Doc PC-OC Mod (2014)04). Le PC-OC Mod s'est félicité de cette proposition dont il a reconnu l'intérêt et a décidé :

- de demander à M^{me} Barbara Goeth-Flemmich (Autriche) et à M. Anthony Vella (Malte) de développer la proposition plus avant en coopération avec M. Elya ;
- d'inviter la plénière à examiner la proposition lors de sa prochaine réunion.

7. Passage en revue des conventions relevant du domaine de compétence du PC-OC. Suites à donner à la réponse envoyée au CDPC

Comme suite à la réponse envoyée par la présidente au CDPC pour ce qui concerne le passage en revue des conventions relevant du domaine de compétence du PC-OC, le PC-OC Mod a tenu un échange de vues sur les modalités d'appréciation des traités qu'il n'a pas encore examinés, à savoir la Convention européenne pour la surveillance des personnes condamnées ou libérées sous condition (STE n° 051), la Convention européenne sur la valeur internationale des jugements répressifs (STE n° 070) et la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (STE n° 141), ainsi que sur la nécessité d'étoffer ses observations à l'instar de ce qui a été fait dans le rapport CDPC (2014)14 rev. Il a décidé :

- d'inviter la plénière à examiner lors de sa prochaine réunion, le fonctionnement de la Convention pour la surveillance des personnes condamnées ou libérées sous condition et de la Convention sur la valeur internationale des jugements répressifs ;
- de charger le Secrétariat de préparer pour les conventions qui ont déjà été examinées, une note étoffant les observations formulées, en coopération avec les rapporteurs des différentes conventions et la présidente.

8. Questions diverses

a. Lutte contre le terrorisme

Le PC-OC Mod a eu un échange de vues, en présence de M. Ivan Koedjnikov, Chef du service de la lutte contre la criminalité et coordinateur de la lutte contre le terrorisme, sur la contribution que pourrait apporter le PC-OC à la lutte du Conseil de l'Europe contre le terrorisme, en particulier sous l'angle de la coopération internationale dans les domaines se rapportant aux combattants terroristes étrangers (CTE). A cet égard, le PC-OC Mod a pris note des activités du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) et en particulier, du Mémoire de Rabat sur les bonnes pratiques pour des actions efficaces de lutte contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale, du Mémoire de la Haye-Marrakech sur les bonnes pratiques pour une réponse plus efficace au phénomène des CTE et des Recommandations pour l'utilisation et la protection du renseignement lors d'enquêtes et de poursuites menées par le secteur de la justice pénale et fondées sur l'Etat de droit. Le PC-OC Mod est convenu qu'il serait important d'approfondir l'examen de cette question en plénière. Il a décidé :

- de charger un expert scientifique de préparer un document de réflexion, pour examen par la plénière, sur les mesures qui pourraient être prises dans le domaine de la coopération internationale relevant de la compétence du PC-OC, en prenant en compte les recommandations formulées par le GCTF.

b. Suites à donner au Livre blanc sur le crime organisé transnational

Le PC-OC Mod a examiné son éventuelle contribution à l'élaboration d'un Plan d'action pour assurer le suivi des recommandations clés formulées dans le Livre blanc. Il a décidé :

- d'inviter les membres du PC-OC à participer au petit groupe de travail du CDPC qui se réunira en avril ;
- d'inviter le PC-OC à formuler des observations sur le plan d'action proposé lors de sa prochaine réunion du 27 au 29 mai.